

PROTOCOLE POUR LE DÉCONFINEMENT DANS LE DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Phase I : « Ouverture des portes d'églises »

- À l'intention des paroisses/missions/chapelles/oratoires/sanctuaires-

02 juin 2020

INTRODUCTION

Le monde entier se prépare avec beaucoup d'espoir à reprendre une vie normale suite à la pandémie COVID-19 qui l'a assommé depuis plusieurs mois maintenant. Toutefois, il devra faire preuve de patience et de modération et d'y aller progressivement. Notre Église diocésaine se trouve dans cette même situation et en plus d'envisager le déconfinement avec beaucoup de rigueur, elle souhaiterait - dans le respect des directives gouvernementales qui suivent l'évolution de l'épidémie chez nous - préparer les communautés chrétiennes afin qu'elles soient prêtes, le moment venu, à procéder graduellement à la reprise des activités liturgiques et pastorales et ce, selon les phases suivantes:

PHASE I: Ouverture des portes d'églises pour le recueillement individuel. Les portes des églises pourraient être ouvertes pour recevoir les fidèles qui veulent faire la prière individuelle, adorer le Saint Sacrement ou célébrer le sacrement du pardon. Pendant ce temps, on continuerait d'offrir, en mode virtuel, la célébration des messes et les autres activités pastorales.

PHASE II: Les évènements à huis clos. Tout en maintenant les activités et les façons de faire de la première phase de déconfinement, des activités liturgiques et pastorales pourraient être offertes à huis clos, dans le respect des conditions générales et spécifiques qui s'appliquent.

PHASE III: Les évènements ouverts mais limités. Tout en maintenant les activités de la première phase de déconfinement, il sera possible d'offrir des activités liturgiques et pastorales publiques, mais en limitant le nombre aux directives gouvernementales, dans le respect des conditions générales et spécifiques qui s'appliquent.

PHASE IV: Retour à la normale. Tout en continuant à offrir en mode virtuel, certaines célébrations et activités pastorales, tous les services et toutes les activités pratiqués avant le confinement pourront être reprises.

Pour passer à travers ces différentes phases, il faudra faire preuve de patience mais surtout de rigueur dans l'application des consignes propres au déconfinement. En effet, les différents lieux de culte du diocèse (paroisses, missions, chapelles, oratoires, etc.) recevront prochainement les « Orientations diocésaines » de l'Archevêque et le « Guide d'implantation » pour un déconfinement réussi du diocèse de Montréal.

Phase I : « Ouverture des églises »

Quelles sont les conditions dans lesquelles les églises pourront ouvrir leurs portes aux paroissiens, tout en garantissant les consignes d'hygiène et de distanciation?

Avant d'ouvrir leurs portes, les églises doivent avoir préparé:

1. Les lieux

- Nettoyer, avant l'ouverture et régulièrement après, les surfaces communément touchées dans l'église : bancs, rampes, toutes autres surfaces susceptibles de propager la contagion;
- Enlever tous les livrets à usage commun des lieux publics;
- Garder les bénitiers vides;
- Ne pas placer de bougies ni de cierges à allumer;
- Rendre disponibles : gants jetables, masques, serviettes désinfectantes, poubelles ou bacs fermés;
- Placer des désinfectants des mains à l'entrée de l'église;
- Indiquer clairement - sur le sol et sur les murs - les itinéraires pédestres respectant la distance de sécurité de 2 mètres;
- Identifier clairement les lieux où les gens peuvent s'asseoir (distanciation de 2 mètres respectée);
- Si des bancs doivent rester inoccupés, l'indiquer clairement ou tout simplement en bloquer l'accès (ruban, tape, etc.) ;
- Bloquer l'accès au sanctuaire et dans les endroits où les fidèles risquent de s'attrouper ;
- Rendre disponibles aux fidèles de passage les consignes requises à respecter dans l'église.

2. Les ressources matérielles

Il serait essentiel de prévoir tout le matériel requis avant d'annoncer l'ouverture de l'église :

- Désinfectants;
- Affiches et dépliants;
- Autocollants pour les indications de distanciation sur le sol, les bancs, etc.;
- Des rubans pour bloquer les endroits dont l'accessibilité serait restreinte;
- Mouchoirs à usage unique;
- Bacs à ordures fermés avec les sacs adaptés;
- Etc.

Il est fortement recommandé à l'organisation de prévoir des gants et des masques pour les bénévoles et les ressources ministérielles.

3. Les consignes

Quel que soit le moyen utilisé (affiches, courriels, dépliant, etc.), les consignes doivent exprimer clairement, par des dessins prioritairement :

3.a. Les consignes de protection individuelle

- Si fiévreux ou malade, se retenir de visiter l'église;
- Porter un masque, EN TOUT TEMPS, PAR CHARITÉ CHRÉTIENNE
- Port des gants: fortement recommandé mais non obligatoire; si vous décidez de le faire, il est OBLIGATOIRE de les enfiler à la porte de l'église;
- Si besoin de tousser : garder le masque sinon tousser dans son coude ;
- La désinfection des mains en entrant dans l'église est OBLIGATOIRE;
- Au cas où les gants ne sont pas utilisés, se désinfecter les mains également à la sortie de l'église;
- Se débarrasser du matériel de protection usé dans le bac placé à la sortie de l'église ou mieux encore, de retour chez soi ;
- Éviter de toucher inutilement les objets se trouvant dans l'église : les statuts, les images, etc. ainsi que les bancs, les tables, les poignées des portes, etc.;
- Respecter les consignes quant au nombre de personnes autorisées en même temps dans l'église .

3.b. Les consignes de protection collective

En plus des consignes de protection individuelle ci-dessus mentionnées :

- Respecter, à tout moment, la distanciation entre les personnes présentes et avec d'autres fidèles qui peuvent se trouver dans l'église.

3.c. Des consignes générales peuvent aussi être requises

Ainsi, pour recevoir tout service ou sacrement, à titre individuel, prendre un rendez-vous d'avance.

4. Les bénévoles

Il est nécessaire d'avoir des bénévoles disponibles dans les églises durant leur ouverture pour s'assurer que le passage des fidèles dans le lieu de culte respecte les consignes de sécurité sanitaire. Une formation devra leur être offerte et une organisation du roulement de présence serait à prévoir pour leur permettre de:

- **Faire respecter les principes d'hygiène** et les moyens pour y arriver :
 - Le port de masque ;
 - Le port des gants ;
 - La désinfection des mains ; comment se débarrasser du matériel usagé ;
 - Le nettoyage des lieux et des objets manipulés lors des visites de l'église ;
 - Etc.

- **Faire respecter les principes de distanciation physique** tels:
 - Des voies de circulation;
 - Des places dans les bancs et dans les lignes d'attente ;
- **Assurer le nettoyage** des lieux et des objets manipulés lors des visites de l'église ;
- **S'assurer des modalités organisationnelles**;
- **Faire respecter les principes** sous-jacents à la charité chrétienne et aux relations humaines.

5. Les ressources ministérielles (prêtres, diacres, agent-e-s de pastorale, bénévoles)

Lorsqu'une église est ouverte, il est nécessaire d'avoir des ressources ministérielles disponibles, pour accueillir les fidèles qui veulent faire la prière individuelle, exposer le Saint Sacrement, offrir le sacrement du pardon, etc. Les ressources ministérielles sont invitées à :

- Garantir que les instructions ainsi que les directives de la direction de la santé publique et du gouvernement, soient observées et que ces ressources les appliquent elles-mêmes;
- Travailler avec le vicaire épiscopal et/ou le doyen afin que les paroisses d'un milieu de vie particulier puissent avoir une approche pastorale commune afin de couvrir les limites de présence;

Membres du comité (pour toute information: deconfinementmtl@gmail.com):

M. Jean-Chrysostome Zoloshi, prêtre, chargé de projets; **M. Jean-Pierre Couturier**, Curé Mission Marie-Auxiliatrice; **Mme Pascale Haddad**, Directrice de l'Office de l'éducation à la foi; **Mme Marie Hatem**, PhD, professeure, École de Santé Publique, Université de Montréal; **M. Pierre Joannette**, Diacre permanent; **M. Claude Julien**, Curé de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce; **M. Michael Leclerc**, Curé de l'église Saint-Ignace-de-Loyola; **M. Bertrand Montpetit**, Curé, paroisse Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux; **Mme Jeanine Morcos**, Agente de pastorale, Bordeaux-Cartierville; **M. Yves-Michel Touzin**, responsable de la Mission Notre-Dame-d'Haïti ; **Mme Marylène Valade**, Adjointe du Directeur de l'Office du personnel pastoral.